



Nathalie OZIOL

*Députée de l'Hérault - 2e circonscription
Membre de la Commission Affaires Étrangères*

Montpellier, le 9 juin 2026

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellée par de nombreux parents d'élèves de l'école Frank-Dickens ainsi que par des membres de la communauté éducative de la ville de Montpellier à la suite de faits graves survenus dans le cadre périscolaire et scolaire, impliquant des suspicions et mises en cause répétées de personnels encadrant des enfants.

Depuis 2025, plusieurs affaires de violences sexuelles présumées dans le périscolaire montpellierain ont été rendues publiques par la presse, notamment concernant un ancien animateur scolaire accusé de viol et d'agressions sexuelles sur près d'une quinzaine de jeunes filles, tandis que d'autres enquêtes ont mis en évidence des suspicions d'agressions sexuelles malgré les signalements antérieurs et des alertes de parents restées sans réponse suffisante ou traitées tardivement.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte national plus large de multiplication des affaires de violences sexuelles dans le périscolaire, documentées dans plusieurs enquêtes journalistiques, et révélant des fragilités structurelles: manque de contrôle des recrutements, insuffisance des vérifications administratives, faiblesse des effectifs d'encadrement et insuffisance des mécanismes de signalement et de retrait immédiat des personnels concernés en cas de suspicion.

La situation crée une inquiétude légitime et profonde parmi les familles, qui expriment une perte de confiance dans les institutions locales et nationales chargées de garantir la sécurité des enfants. Cette défiance est aggravée par le sentiment que certaines alertes n'auraient pas

été traitées avec la diligence et la transparence nécessaires, alors même que la protection de l'enfance devrait constituer une priorité absolue de l'action publique.

Dans ce contexte particulièrement préoccupant, il apparaît indispensable que le ministère de l'éducation nationale et les collectivités territoriales concernées puissent faire toute la lumière sur les procédures de signalement, d'enquête et de contrôle des personnels intervenant dans les structures périscolaires et scolaires.

Les moyens judiciaires mis en œuvre pour lutter contre la pédocriminalité sont à renforcer pour permettre toutes les enquêtes nécessaires, notamment au travers de la création d'un organisme dédié au pilotage de la lutte contre la pédocriminalité, à la coordination de la recherche et à la protection des victimes. Des mesures doivent être prises pour retracer les écoles et centres d'animation par lesquels un auteur de violences sexuelles est passé, afin de permettre à d'éventuelles autres victimes de sortir du silence. La prise en charge des victimes doit également être améliorée : les soins pour les enfants victimes de violences sexuelles doivent être intégralement pris en charge, et un suivi psychologique doit leur être garanti.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces faits particulièrement graves et des suites que vous jugerez utiles d'y apporter.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère considération.

Nathalie Oziol
Députée de l'Hérault

M. Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07